

DEPARTEMENT : ARDECHE
COLLECTIVITE : CHASSIERS

ARRETE N°AR 2023 013

du 31 janvier 2023

Portant réglementation du stationnement Au village - Place des Magnans Commune de CHASSIERS

Le Maire de la Commune de CHASSIERS,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;

Vu la demande formulée par l'entreprise EUROVIA dont l'adresse est 25 chemin de Saint Pierre ZA BTP Ripotier Sud 07200 AUBENAS en date du 30 janvier 2023, le stationnement sera interdit sur la Place des Magnans dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, pour la période du 20 février 2023 au 20 mars 2023

ARRETE

Article 1 : Suite à l'aménagement du Centre Bourg, le stationnement sera interdit sur la Place des Magnans du lundi 20 février au lundi 20 mars 2023.

La signalisation sera assurée par EUROVIA de AUBENAS 07200 (Ardèche). Le gérant est Florian ROURE au 06 46 71 93 14.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et publié par tous les moyens en usage dans la commune.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie de LARGENTIERE, qui est chargée de son exécution.

Fait à CHASSIERS, le 31 janvier 2023

Le Maire, Hélène MOUTERDE,

